

Inauguration de la STEP

Icogne, le 2 octobre 2004

La STEP en chiffres

Les travaux de rénovation ont débuté au printemps 2003

Le coût des travaux se monte à 1'956'714,15

Le canton subventionne le 27 %

La Confédération 40,5%

Notre STEP peut desservir 1300 habitants

Les boues désydratées pourront être détruites à l'UTO de Uvrier.

L'évolution de l'épuration des eaux usées de notre commune a subi, depuis le milieu du siècle passé, une évolution impressionnante.

A cette époque, l'épuration se réalisait de manière fort simple mais relativement pénible pour ceux qui assumait cette tâche.



Les habitations d'Icoigne et sans doute de toutes les communes valaisannes, possédaient toutes un local réservé aux besoins naturels. Ce local recevait les excréments dans un puits que l'on vidangeait tous les ans.

A la brouette, ces résidus étaient amenés à la brouette, dans les champs pour être épandus.

Le temps et le soleil remplissait la fonction de séchage, une fois celui-ci terminé, ils étaient "frottés" à l'aide d'un râteau pour qu'ils pénètrent dans le sol et l'alimentent en engrais des plus fertiles. Le cycle était terminé et le produit rendu à la nature sans aucune pollution.

Les années d'après-guerre ont amené une évolution au niveau de l'hygiène et l'installation de WC à eau est apparue. Avec le WC à eau, le système de l'épuration

naturelle devenait caduc. Il a fallu installer des fosses septiques, petites stations d'épuration.

Avec ce système, les matières fécales étaient plus ou moins digérées ; toutefois, les eaux étaient amenées dans les torrents et se répandaient dans la nature.

L'installation de baignoires, de machines à laver a suivi. Les produits à lessive et autres produits polluants ont déferlé entraînant de nouvelles habitudes de consommation. Les fosses septiques n'arrivaient plus à remplir leur fonction, et la pollution devenait de plus en plus grave.



Dès lors, il devenait indispensable de trouver la solution pour canaliser toutes ces eaux sales. Sur directives de l'Etat, la Commune a mis en place le collecteur d'égouts principal avec obligation aux propriétaires d'habitations de se raccorder au réseau, parfois à des coûts très élevés. Cependant, ces eaux usées étaient toujours amenées dans la Lienne.

Nouvelles directives de l'Etat sur l'obligation de construire une station d'épuration des eaux.

Le Conseil communal de cette époque, après analyse, a décidé de construire la Step. Plusieurs solutions ont été envisagées mais au vu de la configuration de notre Commune et du territoire que nous devons desservir qui va du lieu où nous sommes en ce moment, à 800 m. d'altitude, jusqu'à Plans-Mayens situé à 1650 m., le Conseil s'est trouvé dans l'obligation de construire une station pour la seule Commune d'Icogne. La construction de la Step a donc été décidée et réalisée avec les connaissances techniques du moment et inaugurée en 1978. A relever que la station a toujours très bien fonctionné et que les résultats des analyses ont toujours été dans les normes, à l'exception d'un apport trop important des eaux claires et du problème de séchage des boues.

Coût de la première Step – 1'000'000.-.

Mais dès 1996, nouvelles directives de la Confédération avec délai au 1^{er} juillet 2001 pour entreprendre des travaux de rénovation de la Step. Passé cette date, il n'y avait plus de subventionnement possible.

Dès lors, le Conseil communal soucieux d'améliorer le rendement de l'épuration des eaux usées, notamment du séchage des boues et d'augmenter le débit du traitement, d'apporter une cure de rajeunissement à toute l'installation au niveau de l'entretien des bétons, de la tuyauterie, de la gestion automatique de l'usine, décidait d'entreprendre la réhabilitation de la Step. Il faut bien le reconnaître, poussé par l'attribution des subventions, qui à trop tarder, auraient été perdues.



Le Conseil est satisfait du travail réalisé ; nous pouvons le dire, notre station est prête pour fonctionner durant 25 nouvelles années. Elle est rénovée et est au sommet de la technique d'épuration connue à ce jour.

Le Conseil